

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°62/2016
OBJET : DOTATION CANTONALE 2014

Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 21

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 21 septembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Colette ZALMA, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Virginie CHABERT, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Théodore PAPPALO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint délégué aux travaux, Rapporteur, rappelle que par délibération du 17 juin 2014, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Président du Conseil Départemental, l'attribution de la subvention au titre de la Dotation Cantonale 2014, pour trois opérations : élargissement du chemin du Riou, élargissement d'une portion du chemin de Saint Jaume et aménagement du chemin de Saint Jaume (du bassin jusqu'au n° 1045).

Les travaux sur le chemin de Saint Jaume ont été réalisés et un acompte de 31.866 € (sur 51.191 € de dotation allouée) a été perçu.

En ce qui concerne l'élargissement du chemin du Riou, deux autorisations de construire ont été délivrées en leur temps et les constructions ne sont pas terminées. Le passage des engins et camions freine la Commune dans la réalisation de l'élargissement de ce chemin.

Monsieur Emile BEZZONE propose donc à l'assemblée de modifier la demande d'attribution de la Dotation Cantonale 2014. Cela consiste à reporter le projet d'élargissement du chemin du Riou et de le remplacer par la réfection totale du chemin de l'Aire de la Couale : à partir du croisement avec le chemin du Moulin jusqu'au croisement avec le chemin des Allées.

Le montant des travaux s'élève à 66.515 € HT, (le devis pour le chemin du Riou est de 41.589 € HT).

Le montant des travaux s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Chemin de Saint Jaume | 41.511 € HT |
| Elargissement chemin de Saint Jaume | 27.077 € HT |
| Chemin de l'Aire de la Couale | 66.515 € HT |

| | |
|-------|--------------|
| Total | 135.103 € HT |
|-------|--------------|

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Subvention du Département | 51.191 € HT |
| Part communale sur fonds propres | 83.912 € HT |

| | |
|-----------------|---------------------|
| TOTAL HT | 135.103 € HT |
|-----------------|---------------------|

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le changement du programme de réalisation des travaux ci-dessus mentionné,

MODIFIE le plan de financement comme proposé ci-dessus,

SOLLICITE l'accord de cette modification auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de la Dotation Cantonale 2014,

PRECISE que les montants correspondants ont été inscrits au budget, article 2315-601.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE